

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1885>



Proposition de loi direction d'école : SUD éducation demande le retrait

- PRIMAIRE



Date de mise en ligne : mardi 16 juin 2020

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

**RASSEMBLEMENT MERCREDI 24 JUIN
A 12H30 DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Le jour du passage en séance publique à l'assemblée, montrons que de cette loi, personne n'en veut !

Proposition de loi direction d'école : SUD éducation demande le retrait

Le 9 juin dernier, la fédération SUD éducation était reçue avec d'autres organisations syndicales par Cécile Rilhac, à l'initiative de la proposition de loi créant la fonction de directeur d'école. Cela a été pour SUD éducation l'occasion de rappeler sa position sur la proposition de loi Rilhac.

Pour SUD éducation, il s'agissait de rappeler dans un premier temps que les personnels ne veulent pas d'une fonction de direction d'école. L'enquête réalisée par le ministère lui-même, toute biaisée qu'elle soit, a montré qu'il ne s'agit aucunement d'une demande des personnels.

Les personnels du premier degré se sont d'ailleurs fortement mobilisés lors du passage de la loi Blanquer à l'Assemblée nationale. Cécile Rilhac avait déjà proposé un amendement créant un statut de directeur-ice d'école. Face à la mobilisation, le gouvernement avait dû reculer.

Dès l'exposé des motifs, les écoles sont considérées par la députée comme si elles étaient des établissements scolaires tels des collèges ou lycées, ce que chaque enseignant-e du premier degré sait être faux. Cela traduit une méconnaissance profonde de la réalité des écoles maternelles et élémentaires.

Cette proposition de loi qui ne répond en rien aux revendications des personnels, elle traduit une volonté idéologique. Il s'agit, pour les députés et le gouvernement, par tous les moyens et en urgence, d'introduire un nouvel échelon hiérarchique dans les écoles. Or, le premier degré fonctionne grâce à un travail collectif et horizontal au sein des conseils de maitres et maitresses.

Après la mobilisation des personnels suite au suicide de Christine Renon conséquence directe des pressions hiérarchiques, suivie des multiples alertes sur les conditions de travail dégradées chez les personnels enseignants formulées par les organisations syndicales, pour lesquelles le gouvernement n'a pris aucune mesure la proposition de loi déposée en plein confinement relève de l'indécence.

Le texte présenté accroît encore davantage la pression sur les personnels : il augmente la charge de travail des directeurs et directrices, tout en les rendant responsables des dysfonctionnements. Il s'agira d'un emploi fonctionnel à profil, c'est-à-dire que dès que la directrice ou le directeur déplaira à la hiérarchie, il sera possible de la ou le démettre. Par ailleurs, le texte fait de la fonction une courroie de transmission de l'administration de l'Éducation nationale, comme de la collectivité de rattachement. Il s'agit d'une attaque contre le statut des personnels et le travail d'équipe essentiel à un service public d'éducation de qualité.

Pour SUD éducation, la proposition de loi Rilhac doit être retirée immédiatement.

Les personnels n'ont pas besoin d'un nouvel échelon hiérarchique qui ne dit pas son nom. Ils ont besoin de collectif, de solidarité au sein de l'équipe, et d'une amélioration des conditions de travail. Cela passe par des recrutements de personnels, une baisse générale des effectifs en classe, l'allègement des tâches administratives. C'est ainsi qu'il sera

Proposition de loi direction d'école : SUD éducation demande le retrait

possible de garantir un fonctionnement démocratique dans les écoles, condition nécessaire à un service public d'éducation émancipateur pour tous les élèves.

